



Section juniors

Lettre d'information relative aux cotisations annuelles

Aux parents de nos juniors

Penthalaz, le 20 août 2015

Chers Parents,

Depuis la saison 2011/12, le FC Venoge et le FC La Sarraz-Eclépens se sont unis dans le but de proposer aux jeunes de la région des catégories de jeu adaptées et des contingents en suffisance afin de pratiquer le football dans les meilleures conditions. Ainsi, les catégories de juniors D (2003/2004) à B (1999/2000) sont inscrites sous la dénomination **Mormont-Venoge**.

Ce groupement implique, depuis 5 saisons désormais, la mise en place de synergies entre les deux clubs pour construire une structure la plus homogène possible tout en tenant compte des contraintes respectives. Sur le plan sportif, chacun des deux clubs dispose d'un directeur technique, tous deux membres de chacun des comités centraux, chargés d'unir leurs compétences dans le cadre de la gestion du groupement. Dans leurs cahiers des charges figure notamment le recrutement d'entraîneurs/éducateurs motivés et disponibles mais surtout formés ou prêts à suivre la formation prévue par nos associations faitières (Association Suisse de Football & Association Cantonale Vaudoise de Football) pour chaque catégorie de jeu. Ainsi cet engagement est respecté pour chacune des catégories du groupement avec deux entraînements hebdomadaire et une rencontre de championnat le week-end.

Sur le plan des infrastructures et du matériel, chaque club reste autonome et supporte ses propres frais en suivant la règle de se partager le nombre d'équipes et de rendez-vous enregistrés par le groupement. A signaler également que chacun des deux clubs est soutenu ponctuellement à ce niveau par deux confréries qui sont ici chaleureusement remerciées.

Sachant que chaque junior évoluant dans notre groupement commun reste affilié à son club d'origine, la détermination des cotisations annuelles tient donc compte autant des facteurs qui nous réunissent que de ceux propres à la structure de chacun des deux clubs d'où certaines différences que nous tentons de réduire au minimum. Au regard des éléments développés ci-dessus, le FC Venoge a décidé de maintenir un plafond à CHF 310.- par saison mais de l'harmoniser à toutes les catégories de jeu du groupement Mormont-Venoge au sein duquel chaque junior bénéficie du même encadrement.

Concernant les catégories de jeu appartenant au football dit des petits (école de football aux juniors E), seule la catégorie des juniors E connaît une adaptation expliquée par la fréquence des rendez-vous et aux exigences à respecter en matière d'encadrement. Vous trouvez, en annexe, un tableau récapitulatif notamment les cotisations annuelles qui seront facturées pour la saison 2015/2016 dès cet automne.

Nous vous rappelons également que le traditionnel "Foothon" organisé par le FC Venoge au début de l'été permet chaque année à chaque joueur qui dispose d'un parrainage suffisant de réduire le montant des cotisations annuelles de CHF 100.- qu'elle que soit la catégorie de jeu.

Catégorie de jeu	Cotisations 2014/15	Cotisations 2015/16
Juniors B (1999/00)	CHF 300.-	CHF 310.-
Juniors C (2001/02)	CHF 300.-	CHF 310.-
Juniors D (2003/04)	CHF 270.-	CHF 310.-
Juniors E (2005/06)	CHF 270.-	CHF 270.-
Juniors F (2007/08)	CHF 220.-	CHF 240.-
Juniors G (2009/10)	CHF 220.-	CHF 220.-

Pour tous renseignements/remarques complémentaires le FC Venoge se tient, par le biais de ses directeurs techniques et de son président, à votre disposition. Nous vous invitons également à consulter le site internet de notre club (www.fcvenoge.ch).

Avec nos salutations sportives.

Annexes: Tableau des contacts et informations par catégorie
Liste des dates importantes à retenir